

VU LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*
L.N.-B. 2004, ch. S-5.5, avec ses modifications

ET

DANS L'AFFAIRE DE

X4 TECHNOLOGIES INCORPORATED
KEVIN JOSEPH SURETTE,
RICKI LANDON PORTER et
LEE THOMAS JOHNSTON JR.

(les intimés)

MOTION

1) **Les membres du personnel demandent les recours et les mesures de redressement ci-après contre les intimés :**

Une ordonnance interdisant toute opération sur les valeurs mobilières de X4 Technologies Incorporated, conformément au sous-alinéa 184(1)c)(i) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5, avec ses modifications (« la *Loi* », jusqu'à ce que la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick rende une nouvelle ordonnance.

Une ordonnance interdisant à tous les intimés d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières, conformément au sous-alinéa 184(1)c)(ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5, avec ses modifications, jusqu'à ce que la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick rende une nouvelle ordonnance.

Une ordonnance portant que toute exemption prévue par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ne s'applique pas aux intimés, conformément à l'alinéa 184(1)d) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5, avec ses modifications, jusqu'à ce que la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick rende une nouvelle ordonnance.

2) **Les motifs pour lesquels la présente motion est présentée sont les suivants :**

1. X4 Technologies Incorporated (« X4 ») est une personne morale constituée sous le régime des lois de la province de la Nouvelle-Écosse le 10 juillet 2003, et son siège social est situé au 2100-1801, rue Hollis, à Halifax (Nouvelle-Écosse). Elle est censée faire affaire dans le domaine du développement de logiciels, mais elle a cessé ses activités au milieu de l'année 2008.
2. Kevin Joseph Surette (« Kevin Surette ») est un particulier résidant au 1245, route 425, à Whitneyville (Nouveau-Brunswick).
3. Ricki Landon Porter (« Ricki Porter ») est un particulier résidant au 530, rue Notre-Dame, à Dieppe (Nouveau-Brunswick).

4. Lee Thomas Johnston Jr. (« Lee Johnston ») est un particulier dont on ignore les allées et venues pour le moment. Lee Johnston est un ancien administrateur de X-4 et en est l'ex-président. Il a démissionné en mai 2010.
5. X4, Kevin Surette, Ricki Porter et Lee Johnston n'ont jamais été inscrits à la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (« la Commission »), à quelque titre que ce soit.
6. X4 n'a jamais déposé de documents de quelque nature que ce soit auprès de la Commission, notamment aucune déclaration d'un placement faisant l'objet d'une exemption.
7. Kevin Surette, Ricki Porter et Lee Johnston ont sollicité des placements dans X4.
8. Des actions de X4 ont été vendues à de nombreuses personnes, tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'extérieur de la province, et ce, aussi récemment qu'en août et septembre 2008. Kevin Surette et Lee Johnston ont touché le produit de ces ventes.
9. Une enquête portant sur les activités des intimés, de même que sur celles d'autres personnes physiques et morales, est en cours.
10. La conduite des intimés justifie leur retrait des marchés financiers du Nouveau-Brunswick en attendant le dénouement de l'enquête.
11. Le recours est demandé dans l'intérêt public, conformément au paragraphe 184(1) de la *Loi*.

3) **Éléments de preuve invoqués :**

- a. L'affidavit fait sous serment par Ed LeBlanc le 20 décembre 2010;
- b. Tout élément de preuve différent et supplémentaire que les membres du personnel pourront faire valoir, avec l'autorisation de la Commission, à l'appui de la présente motion.

FAIT dans la municipalité de Saint John, le 21 décembre 2010.

original signé par

Marc C. Wagg
Procureur des membres du personnel de la Commission

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2

Téléphone : 506-658-3020
Télécopieur : 506-643-7793
marc.wagg@nbsc-cvmnb.ca